

ARRÊTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TRAVAUX SUR LA PÉRIODE DU 01 JUILLET 2026 AU 31 AOUT 2026

Le Maire de la commune de Bénodet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2215-1 et L 2542-4 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5 et R 623-2 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants, R 1336-1 à R 1336-16 et R1337-6 à R 1337-10-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L 571-1 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 01 mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère ;

Considérant que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police et en vertu des articles du Code de la santé publique et de l'arrêté préfectoral, a la faculté de compléter ou de préciser la réglementation générale,

Considérant la demande de dérogation faite par Monsieur Jean-Philippe FLATRES, titulaire d'un permis de construire un bâtiment artisanal au 11, avenue de Kérorié à Bénodet,

Considérant que les travaux ont été ralentis au mois de juin en raison d'une période de canicule,

Considérant que les travaux restant à réaliser concernent uniquement des travaux de finition extérieure et qu'ils seront achevés au 24 juillet 2026,

Am 26 - 47

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de finition extérieure, sont autorisés sur le chantier du 11, avenue de Kérorié, du lundi au vendredi, pendant la période suivante :

- Du 15 juillet 2026 au 24 juillet 2026 inclus

Les horaires suivants devront être respectés :

9H00 – 12H00 et 14H00 – 17H00 du lundi au jeudi

9H00 – 12H00 le vendredi

Article 2 : En cas de fortes chaleurs, les horaires mentionnés à l'article 1 ne seront pas modifiés.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 029-212900062-20260715-2647-AR

Article 3 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Bénodet, le 15 juillet 2026

Le Maire,

Anne BOURBIGOT



Certifié exécutoire par affichage
Le 15 juillet 2026